
Convention de formation professionnelle ouverte à distance

(Article L. 6353-2 et R. 6353-1 du code du travail)

Entre l'organisme de formation :

La SAS IRILUS

(Ci-après dénommée l'organisme de formation)

dont le siège social est sis : Immeuble Horizon Esplanade de France 3 rue Jacques Constant Milleret à Saint Etienne - 42000

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° : 82420276542 auprès de la préfecture de la région Rhône Alpes

Numéro SIREN de l'organisme : 809 107 436 00028

Et le Client :

La société

(ci-après dénommée le client)

dont le siège social est sis :

Immatriculé au RCS de

sous le n°

Représenté par

Tel de l'entreprise

Mail de l'entreprise

1. Désignation du bénéficiaire de la formation

Le client a souscrit la présente convention pour le compte du ou des bénéficiaire(s), personne(s) physique(s) dont les coordonnées sont les suivantes :

Nom et prénom du bénéficiaire	adresse mail du bénéficiaire	Tel portable du bénéficiaire

2. Objet, nature, durée et effectif de la formation

L'action de formation entre dans la catégorie des actions d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances prévue à l'article L.6313-1 de la sixième partie du code du travail, à savoir les actions de formations continue

Le client entend faire participer le ou les bénéficiaire(s) à (ou aux) action(s) de formation suivante(s) organisée(s) par l'organisme de formation sur les sujets suivants : **(cocher la ou les formations choisie(s))**

Intitulé de l'action de formation :

Formation Amiante avec mention 35H00	Formation Amiante sans mention 21h00	Formation DPE avec mention 35h00	Formation DPE sans mention 21h00
Formation Termites 7h00	Formation Gaz 14h00	Formation Electricité 14h00	Formation Plomb 7h00
Autre Formation disponible et nombre d'heures dédié :			

Le programme détaillé de l'action de formation est explicité figure en annexe de la présente convention.

Le nombre total des participants à cette cession ne pourra excéder 1 personne

Durée : heures

Lieu de la formation : Au siège social du bénéficiaire

Dates : 45 jours de connexion à compter de la remise du login et mot de passe d'accès au service de formation en ligne

3. Prix de la formation

Formation Amiante avec mention 480€	Formation Amiante sans mention 360€	Formation DPE avec mention 480€	Formation DPE sans mention 360€
Formation Termites 150€	Formation Gaz 270€	Formation Electricité 270€	Formation Plomb 150€
Prix unitaire d'une autre formation disponible :			

Code promotionnel N°	00IR	D'une valeur de	€
----------------------	------	-----------------	---

En contrepartie de cette action de formation, le bénéficiaire s'acquittera de la somme de :

Prix total net de taxe : €

Cette somme couvre l'intégralité des frais engagés par l'organisme de formation pour cette session.

4. Modalités de règlement

Le prix de la formation sera réglé conformément aux conditions générales de vente :

- Soit en ligne après validation des conditions générales de vente et de la convention de formation
- Soit par chèque ou par virement avec l'envoi des conditions générales de vente et de la convention signé

Annulation de la formation :

Conformément aux conditions générales de vente, aucune annulation ne pourra intervenir après la remise des codes d'accès à la formation en ligne.

Non réalisation de la prestation de formation :

En application de l'article L6354-1 du Code du travail, il est convenu entre les signataires de la présente convention, que faute de réalisation totale ou partielle de la prestation de formation, l'organisme prestataire doit rembourser au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait.

5. Moyens pédagogiques et techniques mis en œuvre

- Support informatique, notre plateforme pédagogique est accessible depuis tout support: smartphone, tablette, PC ou Mac. Pour un confort d'apprentissage, une taille d'écran de 14 pouces est recommandée.
- Document téléchargeable
- Adresse mail dédiée pour échange avec le formateur référent

6. Moyens permettant d'apprécier les résultats de l'action de formation

- Questionnaires à choix multiples
- Mises en situation théorique et pratique
- Exercices scénarisé

7. Sanction de la formation

- Validation du parcours de formation
- Correction des exercices par le formateur référent
- En application de l'article L.6353-1 du code du travail, une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation sera remise à chaque stagiaire à l'issue de la formation.

8. Moyens permettant de suivre l'exécution de la formation

- Lien de téléchargement validé.
- Temps de connexion
- QCM intermédiaire pédagogique

9. Dédit ou abandon

En cas de dédit par le bénéficiaire à moins de 10 jours avant la date de démarrage de la formation objet de la présente convention, formalisée par la remise des codes d'accès à la session, ou abandon en cours de formation par le stagiaire, l'entreprise bénéficiaire s'engage à verser la somme de dédit. Cette somme de 100 euros ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCA.

L'annulation de la formation par l'entreprise bénéficiaire après avoir reçu les codes d'accès internet à sa session, ne pourra donner lieu à remboursement.

10. Données à caractère personnel

En signant le présent contrat, le client et le bénéficiaire, accepte expressément le traitement des données personnelles qu'il fournira et qui n'ont pour seule finalité que d'apprécier son aptitude à suivre l'action de formation, de gérer le suivi de la relation client la gestion des demandes de droit d'accès, de rectification ou de suppression. Le responsable du traitement de ses données est la société IRILUS. Les personnes qui sont habilitées à traiter ces données sont le personnel de la société IRILUS et ses formateurs. , le client et le bénéficiaire disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition au traitement de ses données, en s'adressant à l'adresse mail suivante : info@irilus-formation.fr

Pour le surplus, il est renvoyé à la Politique de traitement des données personnelles figurant dans les Conditions Générales d'Utilisation du Site internet.

11. Limite de responsabilité

Le Client ou le bénéficiaire désigné dans la convention de formation est responsable tant du choix des modules achetés, que de l'usage et des interprétations qu'ils en font, des résultats qu'ils obtiennent, des conseils et actes qu'ils en déduisent et/ou émettent.

12. Litiges

Si une contestation ou un différend venant à naître à l'occasion de l'interprétation ou l'exécution du présent contrat ne peut pas être réglé à l'amiable, les juridictions judiciaires du ressort de la Cour d'Appel de Saint Etienne seront seules compétentes pour régler le litige.

Document réalisé en 2 exemplaires à _____, le _____

Pour l'organisme de formation :

RAISON SOCIALE, REPRESENTANT

Paraphes, « Lu et approuvé », cachet de l'organisme de formation

Pour le Client :

**NOM DE L'ENTREPRISE,
REPRESENTANT**

Paraphes, « Lu et approuvé », cachet du bénéficiaire

Pour le bénéficiaire :

Madame ou Monsieur

Paraphes, « Lu et approuvé », cachet du bénéficiaire

Annexe 1

Programme des modules de formation continue.

Modules de formation à suivre par tous les certifiés au cours de leur cycle de certification Le contenu de ces formations est basé sur les exigences de compétences des opérateurs de diagnostic, selon le domaine de diagnostic, telles que définies dans les programmes d'examen de arrêté définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique. De plus, les modules de formation continue assurent un rappel des nouveautés législatives, réglementaires ou normatives ainsi que des évolutions technologiques.

Programme de formation électricité

- les lois générales de l'électricité : tension, intensité, courant continu, courant alternatif, résistance, puissance, effets du courant électrique sur le corps humain ;
- les règles fondamentales destinées à assurer la sécurité des personnes contre les dangers et dommages pouvant résulter de l'utilisation normale d'une installation électrique à basse tension : protection contre les chocs électriques et les surintensités, coupure d'urgence, commande et sectionnement, choix du matériel en fonction des conditions d'environnement et de fonctionnement ;
- les méthodes d'essais permettant, au moyen d'appareils de mesures et d'essais appropriés, de s'assurer de l'efficacité de la mise en œuvre des règles fondamentales de sécurité : mesure de la valeur de la résistance de la prise de terre, mesure de la résistance de continuité des conducteurs de protection et d'équipotentialité, mesure du seuil de déclenchement des dispositifs différentiels ;
- la technologie des matériels électriques constituant une installation intérieure d'électricité : fusibles, disjoncteurs, fonctions différentielles, interrupteurs, prises de courant, canalisations ;
- les règles relatives à la sécurité propre de l'opérateur et des personnes tierces lors du diagnostic : connaissance et mise en œuvre des prescriptions de sécurité à respecter pour éviter les dangers dus à l'électricité dans l'exécution du diagnostic ;
- les méthodes de diagnostic des installations intérieures d'électricité.
- méthodologie de réalisation des états de l'installation intérieure d'électricité et d'utiliser les outils dédiés à l'activité ;
- rédiger des rapports en langue française qui constituent la matérialisation des vérifications effectuées.

QCM pédagogique intermédiaire 15 minutes X 2 (temps estimé)

QCM de validation de formation 100 questions 1 heure (temps estimé)

Mises en situation théorique et pratique. Exercices scénarisé 1h45 (temps estimé)

Programme formation Plomb :

-L'historique de l'utilisation du plomb et de ses composés dans les bâtiments d'habitation, des techniques d'utilisation du plomb, et notamment dans les peintures.

L'historique de la réglementation de l'utilisation et de l'interdiction de certains des composés du plomb dans les peintures.

Les composés du matériau plomb contenu dans les peintures :

- formes chimiques sous lesquelles le plomb a été utilisé ;
- propriétés physico-chimiques du plomb et de ses composés ;
- distinction entre plomb total et plomb acido-soluble.

Le risque sanitaire lié à une exposition au plomb :

- connaissance des situations et compréhension des mécanismes exposant des personnes au plomb dans l'habitation, et notamment des enfants ;
- conséquences sur la santé de l'exposition au plomb.

Les dispositifs législatifs et réglementaires actuels relatifs à la protection de la population contre les risques liés à une exposition au plomb dans les immeubles bâtis, à la protection des travailleurs et à l'élimination des déchets contenant du plomb.

Le rôle, les obligations et les responsabilités des différents intervenants dans la prévention des risques liés au plomb dans les bâtiments d'habitation.

Les normes et les méthodes de repérage, des revêtements contenant du plomb, d'évaluation de leur état de conservation, les méthodes de prélèvement et les principes et méthodes d'analyse chimique.

L'identification et la caractérisation des critères de dégradation du bâti, qui font partie intégrante de l'établissement d'un constat de risque d'exposition au plomb.

principes et modalités pratiques de réalisation de l'analyse des peintures par appareil portable à fluorescence X capable d'analyser au moins la raie K du spectre de fluorescence émis en réponse par le plomb, limites de la méthode ;

- principes de sécurité liés à l'utilisation de ces appareils ;

Les modalités de réalisation des missions de repérage des revêtements contenant du plomb, d'évaluation de leur état de conservation et des protocoles d'intervention lors du repérage.

Le protocole décrit par l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb.

L'identification et la caractérisation des critères de dégradation du bâti, qui font partie intégrante de l'établissement d'un constat de risque d'exposition au plomb.

L'analyse de risque lié à l'exercice de son activité.

Elaborer un rapport détaillé, élaborer des croquis, formuler et rédiger des conclusions.

Rédiger des rapports en langue française qui constituent la matérialisation des contrôles effectués .

QCM pédagogique intermédiaire 15 minutes (temps estimé)

QCM de validation de formation 100 questions 1 heure (temps estimé)

Mises en situation théorique et pratique. Exercices scénarisé 1h45 (temps estimé)

Programme complémentaire pour la formation Plomb avec mention

le rôle, les obligations et les responsabilités des différents intervenants dans le cadre des mesures d'urgence contre le saturnisme infantile.

réaliser des prélèvements d'écailles de revêtements susceptibles de contenir du plomb. repérer et qualifier les différentes dégradations possibles. formuler des préconisations de travaux adaptées aux types de dégradations observées. réaliser un prélèvement de poussières au sol. le protocole décrit par l'arrêté du 19 août 2011 relatif au diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures. le protocole décrit par l'arrêté du 12 mai 2009 relatif au contrôle des travaux en présence de plomb réalisés en application de l'article L. 1334-2 du code de la santé publique.

QCM pédagogique intermédiaire 15 minutes (temps estimé)

QCM de validation de formation 100 questions 1 heure (temps estimé)

Mises en situation théorique et pratique. Exercices scénarisé 1h45 (temps estimé)

Programme de formation amiante sans mention

- le matériau amiante, notamment ses propriétés physico-chimiques et son comportement vis-à-vis des agressions d'origine anthropique et naturelle ;
- les risques sanitaires liés à une exposition aux fibres d'amiante ;
- les différents matériaux susceptibles de contenir de l'amiante ;
- l'historique des techniques d'utilisation de l'amiante et conditions d'emploi des matériaux et produits ayant contenu de l'amiante jusqu'à leur interdiction ;
- les dispositifs législatif et réglementaire relatifs à l'interdiction d'utilisation de l'amiante, à la protection de la population contre les risques liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis, à la protection des travailleurs contre les risques liés à l'inhalation de poussières d'amiante et à l'élimination des déchets contenant de l'amiante ;
- le rôle, les obligations et les responsabilités des différents intervenants ;
- les normes et les méthodes permettant de mettre en œuvre les repérages visés aux articles [R. 1334-20](#) et [R. 1334-21](#) du code de la santé publique ;
- les normes et les méthodes permettant de mettre en œuvre les évaluations visées à l'[article R. 1334-27 du code de la santé publique](#) ;
- les règlements de sécurité contre les risques d'incendie et de panique, notamment dans les établissements recevant du public de catégorie 5 et les immeubles collectifs d'habitation ;
 - les techniques de désamiantage, de confinement et des travaux sous confinement.
- les modalités de réalisation des repérages visés aux articles [R. 1334-20](#) et [R. 1334-21](#) du code de la santé publique ;
- les méthodes d'évaluation par zone homogène de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante visé à l'article [R. 1334-27](#) du même code ;
- les protocoles d'intervention lors du repérage ;
- l'analyse de risque lié à l'exercice de son activité ;
- élaborer un rapport détaillé, élaborer des croquis ou des plans avec indication du type de vue (plan, élévation) ;
- formuler et rédiger des conclusions et des recommandations conformément aux dispositions réglementaires applicables à la réalisation des repérages des matériaux et produits des listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique ;
- fixer le nombre de sondages et effectuer un prélèvement (technique, quantité, conditionnement, traçabilité, maîtrise du risque de contamination) ;
- rédiger des rapports en langue française qui constituent la matérialisation des contrôles effectués.

QCM pédagogique intermédiaire 15 minutes X 3 (temps estimé)

QCM de validation de formation 100 questions 1 heure (temps estimé)

Mises en situation théorique et pratique. Exercices scénarisé 1h45 (temps estimé)

Programme complémentaire pour la formation amiante avec mention

- les normes et les méthodes de repérages devant satisfaire à la mise en œuvre des obligations visées à l'article [R. 1334-22](#) du code de la santé publique ainsi que des examens visuels visés à l'article [R. 1334-29-3](#) du même code ;
- les caractéristiques des réglementations techniques des immeubles de grande hauteur, des établissements recevant du public de catégorie 1 à 4, des immeubles de travail hébergeant plus de 300 salariés et des bâtiments industriels qui impactent la réalisation des missions relevant de la portée de la certification avec mention.

QCM pédagogique intermédiaire 15 minutes X 2 (temps estimé)

QCM de validation de formation 100 questions 1 heure (temps estimé)

Mises en situation théorique et pratique. Exercices scénarisé 1h45 (temps estimé)

Programme des examens pour le domaine gaz

- les procédés, produits et équipements dans le domaine du gaz ainsi que les réglementations et prescriptions techniques qui régissent la prévention des risques liés à l'utilisation du gaz ;
- les caractéristiques physico-chimiques des différents gaz combustibles, la combustion du gaz, les risques liés aux gaz combustibles et les contraintes portant sur l'aération et l'évacuation des produits de combustion ;
- le fonctionnement des grandes familles d'appareils et leurs consignes d'installation et d'utilisation, en adéquation avec le combustible utilisé ;
- les méthodes de diagnostic des installations intérieures de gaz, définies conformément aux articles R. 134-6 à R. 134-9 du code de la construction et de l'habitation.
- le corpus réglementaire et normatif en vigueur encadrant la réalisation d'une installation intérieure de gaz ; l'alimentation en gaz des appareils à gaz ;le contrôle du fonctionnement des appareils ; les caractéristiques des gaz ; les spécificités des installations alimentées en gaz de pétrole liquéfié ; les chauffe-eau non raccordés ; les conduits de raccordement ; les terminologies et définitions ; les essais d'étanchéité apparente d'une installation de gaz ; l'évacuation des produits de combustion des appareils à gaz raccordés ; le contrôle du débouché des appareils à circuit étanche ; la ventilation des locaux ; la ventilation mécanique contrôlée gaz ; les organes de coupure de l'alimentation en gaz ; les robinets de commande des appareils à gaz ; les tuyauteries fixes d'alimentation en gaz ; les types d'anomalies sur une installation intérieure de gaz ; les suites données à la découverte d'une anomalie sur une installation intérieure de gaz ; les intoxications au monoxyde de carbone.
- la méthodologie de réalisation des états relatifs à l'installation intérieure de gaz et d'utiliser les outils dédiés à l'activité ;
- rédiger des rapports en langue française qui constituent la matérialisation des contrôles effectués.

QCM pédagogique intermédiaire 15 minutes (temps estimé)

QCM de validation de formation 100 questions 1 heure (temps estimé)

Mises en situation théorique et pratique. Exercices scénarisé 1h45 (temps estimé)

Programme de formation termites

- la biologie des termites présents sur le territoire concerné ;
- les techniques de construction, les problèmes et pathologies du bâtiment ;
- les textes réglementaires sur le sujet ;
- le bois et matériaux dérivés, ses agents de dégradations biologiques, sa durabilité naturelle et conférée, et ses applications en construction ;
- les notions relatives aux différentes méthodes et moyens de lutte contre les termites, méthodes préventives et curatives ;
- les équipements nécessaires au bon déroulement de la mission
- la méthodologie de réalisation des états relatifs à la présence des termites dans le bâtiment et utilise les outils adaptés à l'activité ;
- rédiger des rapports en langue française qui constituent la matérialisation des contrôles effectués.

QCM pédagogique intermédiaire 15 minutes (temps estimé)

QCM de validation de formation 100 questions 1 heure (temps estimé)

Mises en situation théorique et pratique. Exercices scénarisé 1h45 (temps estimé)

Programme de formation DPE sans mention

- la typologie des constructions, les bâtiments, les produits de construction, les principaux systèmes constructifs, les techniques constructives, notamment les différents types de murs, de toiture, de menuiseries, de planchers, de plafonds, leur évolution historique et leurs caractéristiques locales ;
- les spécificités des bâtiments construits avant 1948,
- la thermique des bâtiments,
- les grandeurs physiques thermiques,
- les différents modes de transfert thermique :
- les principes des calculs de déperditions par les parois, par renouvellement d'air ;
- les principes de calcul d'une méthode réglementaire ainsi que les différences pouvant apparaître entre les consommations estimées et les consommations réelles compte tenu notamment de la présence de scénarii conventionnels ;
- les sources de différence entre les consommations conventionnelles et mesurées.
- les matériaux de construction, leurs propriétés thermiques et patrimoniales, notamment pour des matériaux locaux ou présentant un faible impact environnemental et leur évolution historique ;
- les défauts d'étanchéité à l'air et de mise en œuvre des isolants ainsi que les sources d'infiltrations d'air parasites ;
- les possibilités d'amélioration énergétique et de réhabilitation thermique de l'enveloppe du bâtiment et leurs impacts potentiels
- les réseaux de chaleur, les équipements techniques, notamment les principaux équipements individuels de chauffage, de climatisation et de production d'eau chaude sanitaire utilisant différentes sources d'énergie ;
- les principaux équipements de ventilation : simple et double flux ;
- les principaux équipements individuels utilisés pour contrôler le climat intérieur ;
- les défauts de mise en œuvre des installations et les besoins de maintenance ;
- les technologies innovantes ;
- les notions de rendement des installations de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire ;
- la mise en place d'énergies renouvelables ;
- les possibilités d'amélioration énergétique et de réhabilitation thermique des systèmes et leurs impacts potentiels, notamment sur les besoins en énergie du bâtiment, ses émissions de gaz à effet de serre et sur les changements hygrothermiques des ambiances du bâtiment.
- les textes législatifs et réglementaires sur le sujet,
- les notions juridiques de la propriété dans les bâtiments et les relations légales ou contractuelles entre les propriétaires du bâtiment, les propriétaires des locaux à usage privé, les occupants, les exploitants et les distributeurs d'énergie ;
- la terminologie technique et juridique du bâtiment, en rapport avec l'ensemble des domaines de connaissance mentionnés ci-dessus.
- élaborer le diagnostic de performance énergétique en utilisant une méthodologie adaptée aux cas traités, à en interpréter les résultats et à les restituer à un non-spécialiste ;
- évaluer la consommation d'un bâtiment par une au moins des méthodes réglementaires de consommations estimées et est capable de déterminer les données d'entrée de cette méthode ;
- évaluer la consommation d'un bâtiment par la méthode des consommations relevées et est capable de déterminer les données utiles dans les factures et de les utiliser ;
- proposer des recommandations adaptées aux cas traités, en tenant compte du contexte technique, juridique, économique et environnemental ;
- rédiger des rapports en langue française qui constituent la matérialisation de la prestation effectuée.

QCM pédagogique intermédiaire 15 minutes X 3 (temps estimé)

QCM de validation de formation 100 questions 1 heure (temps estimé)

Mises en situation théorique et pratique. Exercices scénarisés 1h45 (temps estimé)

Programme complémentaire pour la formation DPE avec mention

les connaissances suivantes appliquées aux immeubles et aux bâtiments à usage principal autre que d'habitation, tenant compte de leurs spécificités et de leur niveau de complexité :

- l'analyse des configurations thermiquement défavorables pour les locaux au sein de l'immeuble.
- le diagramme de l'air humide.
- les différents systèmes de chauffage, de refroidissement, de production d'eau chaude sanitaire, de ventilation et d'éclairages dans les bâtiments à usage principal autre que d'habitation et les parties communes des immeubles ;
- les chaufferies : fonctionnement, sécurité, performances ;
- les auxiliaires des différents systèmes ;
- les notions de prévention des risques liés aux légionnelles ;
- l'équilibrage des réseaux de distribution ;
- les principaux équipements collectifs de chauffage, de climatisation, de production d'eau chaude sanitaire, de ventilation et ceux utilisés pour contrôler le climat intérieur ;
- les possibilités d'amélioration énergétique et de réhabilitation thermique des systèmes des bâtiments ;
- les notions de conditionnement d'air et de distributions hydraulique et aéraulique ;
- les centrales de traitement d'air : mélange, filtration, humidification, chauffage, refroidissement, déshumidification, etc.

Les textes réglementaires :

- les dispositions de sécurité et de santé applicables aux lieux de travail liées au sujet de la performance énergétique.

QCM pédagogique intermédiaire 15 minutes X 2 (temps estimé)

QCM de validation de formation 100 questions 1 heure (temps estimé)

Mises en situation théorique et pratique. Exercices scénarisés 1h45 (temps estimé)